



Suffrage universel et moralité socialiste

Les élections du 26 octobre 1980 en Tanzanie

La Tanzanie a longtemps fait figure d'enfant sage de la démocratie en Afrique. Les recherches les plus récentes suggèrent que les choses ne sont pas si simples. Certes, les élections font l'objet d'une compétition probablement plus libre qu'ailleurs. Mais les ressorts et les enjeux de celle-ci sont-ils vraiment si originaux ?

LA vie politique du pays est largement rythmée depuis l'indépendance par les mécanismes électifs : le président de la République et la majorité (ou au moins une minorité significative) des députés à l'Assemblée nationale sont désignés par voie d'élection au suffrage universel. La Constitution, dite provisoire, du 10 juillet 1965 consacrait formellement le principe de l'élection et le chef de l'État lui-même a fréquemment rappelé que la Tanzanie devait être un État authentiquement démocratique tout en soulignant que les élections n'étaient pas l'alpha et l'oméga de la démocratie. Pour nous en tenir aux seules élections organisées depuis 1965, celles du 26 octobre 1980 constituent le quatrième rendez-vous du peuple et des aspirants au pouvoir : il y eut des consultations populaires en 1965, en 1970 et en 1975 ; chacune d'entre elles a fait l'objet d'études attentives des spécialistes de la science politique.

Pourtant les élections de 1980 se situent dans un contexte particulier. D'abord parce qu'elles sont les premières à se tenir dans le cadre de la nouvelle Constitution de la République adoptée le 25 avril 1977 par une Assemblée constituante réunie à Dar es Salaam à cet effet, et qui traduit, d'une part, l'aboutissement du processus de suprématie du

parti sur les organes de l'État, d'autre part, un souci de plus grande intégration de Zanzibar par le truchement du parti unique, le *Chama Cha Mapinduzi* (CCM ou Rassemblement pour la révolution). Ensuite parce qu'elles permettaient de tester la popularité de J.-K. Nyerere qui préside aux destinées de la Tanzanie depuis la naissance de la République unie et même depuis la lutte nationaliste, et dont on pouvait se demander s'il n'allait pas être atteint par le phénomène de l'usure du pouvoir. Enfin parce que la Tanzanie traverse depuis quelques années une dure crise économique (choc pétrolier, difficultés climatiques, etc.) qui pouvait peser dans la balance.

Assez curieusement, il est vrai, la Tanzanie insulaire (c'est-à-dire Zanzibar) s'est dotée en octobre 1979 d'une Constitution autonome sur la portée et la signification de laquelle on s'est beaucoup interrogé en Tanzanie et ailleurs. Une chambre des représentants exerce désormais le pouvoir législatif et assure le contrôle du Conseil révolutionnaire de Zanzibar. Il s'agit d'une chambre élue au suffrage direct et secret, ce qui est une innovation dans l'île où pendant de nombreuses années, A. Karume, premier président de Zanzibar et artisan du coup d'État qui, en 1964, détrôna le Sultan, s'était opposé à toute forme d'élection. Qui plus est, le président du Conseil révolutionnaire de Zanzibar lui-même doit être élu pour 5 ans par le peuple (il est également premier vice-président de la République et vice-président du parti unique).

Les élections à la Chambre des représentants de Zanzibar (109 membres) eurent lieu le 7 janvier 1980 selon un mécanisme assez compliqué qui faisait intervenir, sous le contrôle des instances du parti, les Comités régionaux et les Comités de district du *Chama Cha Mapinduzi*. Quant au président de Zanzibar, son élection fut organisée le 26 octobre 1980, en même temps que les élections à la présidence de la République et les élections à l'Assemblée nationale.

Le rituel des élections de 1980 dans cette démocratie de parti unique a suivi le même cours que lors des précédentes consultations électorales. On rappellera que pour l'élection présidentielle un seul candidat doit être désigné par le parti, mais que les électeurs ont la possibilité d'émettre un vote négatif ; si le candidat n'obtient pas 50 % des votes positifs, il faut que les instances compétentes du parti en désignent un autre qui se présentera à son tour aux suffrages populaires. Pour les élections à l'Assemblée nationale, le parti présente deux candidats par circonscription : celui qui obtient la majorité des suffrages exprimés est considéré comme élu. Ainsi, le principe de l'élection se combine avec le système du parti unique. Au total, les élections du 26 octobre 1980 concernaient l'Assemblée nationale, le président de la République et le président de Zanzibar. Mais pour les élections à l'Assemblée nationale, il convient de distinguer plusieurs situations : en Tanzanie continentale, c'est le suffrage universel qui doit départager les candidats en présence dans chaque circonscription ; à Zanzibar, la désignation des 32 députés est faite par la Chambre des représentants, conformément à la Constitution de l'île. Par ailleurs, le processus de présentation des candidatures est engagé en même temps sur les 40 « *national members* » de l'Assemblée, dont 25 représentent les diverses régions de la Tanzanie et 15 les organisations de masse affiliées au parti. En ce qui concerne les élections

présidentielles, elles portent sur la présidence de la République (ensemble du territoire) et sur la présidence de Zanzibar (à Zanzibar), étant entendu que le président de Zanzibar est en même temps premier vice-président de la République (si le président élu est originaire de Tanzanie continentale). Comme on le voit les choses sont loin d'être simples...

Dès la fin du mois de juillet, le *Chama Cha Mapinduzi* fit connaître ses positions. Les candidats à un siège de circonscription devaient avoir le soutien d'une section locale du parti. Le nombre de sièges de circonscription s'élevait en 1980 à 111 (il n'y en avait que 96 aux élections de 1975), sur 239 sièges au total. L'âge requis pour se présenter aux élections est de 21 ans (alors que le droit de vote est fixé à 18 ans) ; parmi les conditions exigées pour prétendre représenter le peuple à l'Assemblée nationale figure l'engagement de respecter une sorte de code de conduite politique. Il appartenait également aux sections du parti dans une même région d'apporter leur appui à ceux des candidats qui désiraient représenter directement les régions à l'Assemblée nationale (1).

Conformément aux règles élaborées par le CCM, les candidats furent invités à remplir deux sortes de formulaires : l'un pour les « primaires » (prévues le 11 août 1980) avec les signatures de 25 électeurs inscrits dans la circonscription, l'autre à l'intention du parti (il devait être remis aux secrétaires de section au plus tard le 5 août).

Le mois d'août fut entièrement consacré à la préparation des élections. Du côté des électeurs, il fallait s'inscrire sur les listes électorales entre le 1^{er} août et le 31 août : 24 000 centres furent ouverts à cet effet, soit 20 % de plus qu'en 1975. Du côté des candidats, les choses furent menées rondement. Dès le début du mois d'août, le parti publia son manifeste électoral, plate-forme que tous les candidats (mêmes rivaux dans une circonscription déterminée) devaient défendre devant le peuple. L'un des thèmes de base était le renforcement du leadership collectif ; les candidats étaient invités à diffuser l'idéal de socialisme et de *self-reliance*, dans leurs implications théoriques et pratiques, à encourager les initiatives de la base, à défendre l'unité africaine, à soutenir la politique de non-alignement et les mouvements de libération nationale en Afrique ; au plan économique, plusieurs types de recommandations leur étaient faites, notamment en ce qui concerne la production agricole ou l'élevage, les villages « Ujamaa », le rôle particulier des entreprises publiques, des coopératives, des petites industries.

Il semble que le nombre d'aspirants à la députation ait augmenté par rapport aux élections de 1975, encore que tous les barrages n'aient pas encore été franchis à ce stade du processus. En effet, il y avait lieu d'obtenir l'investiture officielle du parti : tous les candidats devaient donc se présenter devant les Conférences de district du CCM dont les fonctions sont définies par l'article 39 des statuts : classer les candidats aux élections à l'Assemblée nationale dans le cadre de la loi régissant ces élections. Les réunions des Conférences de district furent fixées au

(1) Outre les députés élus au suffrage universel dans le cadre d'une circonscription, d'autres représentent le parti à

l'échelon régional, soit en raison de leurs fonctions (les secrétaires régionaux), soit à la suite d'élections au sein même du parti.

18 août (pour les districts ruraux) et au 19 août (pour les districts urbains). Elles permirent de constater que certains des aspirants qui avaient rempli les dossiers de candidature reculèrent devant cette épreuve. Il appartenait aux Comités de district, composés du président de district, du secrétaire de district, de 10 membres élus par la Conférence de district, des membres élus par la Conférence régionale pour représenter le district au Comité régional exécutif et d'un député de la circonscription (ou membre du Conseil révolutionnaire de Zanzibar résidant dans le district), d'interroger les candidats classés par les Conférences de district (2).

Par la suite, la liste des candidats classés fut transmise au Comité central du CCM : selon les statuts du parti (art. 63-10), le Comité central est chargé d'examiner les candidatures pour l'élection à l'Assemblée nationale à l'exception des candidats désignés par le président de la République (3). Cette haute instance du CCM (la troisième après la Conférence nationale et le Comité national exécutif) a pour mission de faire des recommandations au Comité national exécutif. La réunion du Comité central eut lieu dans les premiers jours du mois de septembre.

Le choix définitif des candidats à la députation (2 par circonscription) revient, on le sait, au Comité national exécutif du CCM (le Comité national exécutif est par ailleurs compétent pour désigner le candidat à la présidence du gouvernement de Zanzibar). En ce qui concerne les élections à la présidence de la République, le candidat du parti doit être désigné par la Conférence nationale, la plus haute autorité du CCM : elle se réunit le 25 septembre et n'eut aucune hésitation à proposer la candidature de J.-K. Nyerere (4).

La liste des candidats fut publiée le 13 septembre 1980, ainsi que les symboles destinés à les identifier. La fonction des symboles (une houe et une maison) a été explicitée par le secrétaire général du CCM, Pius Msekwa, au cours d'une réunion à l'Université de Dar es Salam : il

(2) En ce qui concerne les candidats à la représentation directe des régions (catégorie différente de celle des candidats aux sièges des circonscriptions), les dossiers devaient être soumis aux Comités régionaux de développement ou, à Zanzibar, aux Comités révolutionnaires régionaux. Il faut également mentionner la possibilité pour les organisations de masse affiliées au CCM de désigner des candidats qui les représentent au sein de l'Assemblée nationale. La sélection est faite en dernier ressort par le Comité national exécutif du parti. L'Assemblée nationale procède à l'élection au cours de sa première session. Au total, 40 membres de l'Assemblée sont ainsi désignés : 25 pour les régions et 15 pour les organisations de masse.

(3) Selon la Constitution de 1977, 20

membres de l'Assemblée nationale sont désignés par le président de la République. Le Comité central est composé de 30 membres élus par le Comité national exécutif, 10 membres au plus désignés par le président ou le vice-président (art. 62 des statuts).

(4) La Conférence nationale du CCM est composée de plus de 1 600 délégués ; après avoir accepté sa désignation (par acclamations), J.-K. Nyerere qui avait déjà déclaré en 1975 qu'il ne se représenterait pas en 1980, réaffirma sa volonté de ne plus accepter un nouveau mandat. Il faut, ajoutait-il, trouver des solutions constitutionnelles permettant d'éviter un renouvellement indéfini des fonctions présidentielles, par exemple limiter à deux mandats la désignation du Président.

s'agit essentiellement d'éviter, chez les électeurs illettrés, des confusions possibles (les deux candidats étant présentés par le même parti) (5).

Sur ces bases, la campagne électorale fut ouverte. Elle dura quatre semaines, du 1^{er} au 25 octobre. Chaque candidat, dans le cadre de sa circonscription électorale (le district), devait s'en tenir, on l'a dit, au Manifeste élaboré par le parti. Les qualités dont il doit témoigner sont pour l'essentiel des qualités personnelles (sagesse, imagination, etc.), susceptibles d'entraîner le choix des électeurs. Les réunions publiques sont précisément organisées à cette fin ; le public est mis en garde par les responsables du parti contre la démagogie, la corruption ou les tentatives de tourner la loi. Le secrétaire général du CCM recommanda vivement aux cadres du parti de ne pas faire campagne pour un candidat déterminé au détriment de l'autre, ce qui pourrait compliquer leur tâche si leur choix n'était pas ratifié par les électeurs. Le président Nyerere lui-même rappela, dans un discours, que tout électeur était libre de voter « oui » ou « non » aux élections présidentielles et de choisir le candidat à la députation qui leur paraissait le meilleur.

Les premiers jours de la campagne électorale ont été assez peu animés ; sans doute fallait-il tenir compte de la longueur de la période électorale (elle avait été doublée par rapport aux précédentes consultations), mais les officiels s'en émurent parfois. Par la suite, les réunions se multiplièrent, les leaders nationaux du parti entrèrent en lice et J.-K. Nyerere lui-même se déplaça à plusieurs reprises en province.

Au cours du mois d'août, 6 967 855 électeurs s'étaient fait inscrire sur les listes électorales (dont 205 282 pour Zanzibar). Dans certaines circonscriptions, on attendait de meilleurs résultats. Rappelons qu'aux élections de 1962 (les premières élections présidentielles qui suivirent l'indépendance du Tanganyika), 1 400 000 électeurs avaient voté ; ce chiffre avait plus que doublé en 1965 (après l'adoption de la Constitution provisoire) puisque 3 000 000 d'électeurs furent décomptés ; en 1975, ce chiffre atteignait 5 577 569. La progression est donc sensible d'une élection à l'autre.

Les élections eurent lieu sans incident notable ; mais elles furent reportées dans le district de Kinonsoni, à la suite du décès d'un candidat (D. Bryceson, d'origine européenne, ancien ministre). La participation électorale fut assez élevée : 5 954 234 électeurs se rendirent aux urnes ; mais il y eut quand même près de 1 million d'abstentions.

Aux élections présidentielles, J.-K. Nyerere obtint 5 537 883 voix ; 259 040 « non » furent comptés et 157 019 bulletins furent déclarés nuls. A Zanzibar, Aboud Jumbe totalisait 174 672 « oui » contre 5 508 « non » et 6 337 bulletins nuls. Les pourcentages (par rapport aux votants) furent de 93,01 % pour Nyerere et 93,65 % pour Jumbe. Ils furent généralement considérés comme supérieurs à ceux qui étaient attendus. En 1975, J.-K. Nyerere avait obtenu 91,46 % des suffrages. Quand à A. Jumbe, c'était sa première épreuve électorale.

(5) La houe est représentée, au surplus

par la lettre J et la maison, par la lettre N.

Élections présidentielles : résultats par régions					
Régions	Inscrits	Votants	oui	non	nuls
Arusha	358 120	314 585	302 110	6 916	5 604
Dar es Salaam	527 461	439 711	402 680	28 624	8 407
Dodoma	414 116	368 411	340 017	7 860	11 178
Iringa	383 075	344 895	331 633	6 228	7 034
Kigoma	229 502	195 523	181 794	8 704	4 025
Kilimanjaro	313 213	276 795	262 795	6 685	6 315
Lindi	201 447	171 415	156 329	10 594	4 492
Mara	274 936	228 995	212 894	7 219	8 882
Mbeya	453 610	398 314	382 636	9 663	6 015
Morogoro	389 568	334 839	318 225	11 442	8 172
Mtwara	319 804	291 906	260 381	20 839	10 686
Mwanza	546 216	452 557	404 871	32 067	15 619
Coast	225 189	203 197	187 970	9 788	5 439
Rukwa	151 677	127 187	117 980	4 295	4 912
Ruvuma	203 006	178 556	171 578	3 341	3 637
Shinyanga	463 325	349 429	318 431	23 382	7 679
Singida	258 189	233 658	221 095	5 652	6 911
Tabora	316 097	241 174	214 922	16 666	6 586
Tanga	387 358	330 031	305 672	11 612	12 747
Kagera	348 612	288 546	272 002	10 718	5 826
Pemba	82 874	76 457	70 047	2 706	3 704
Zanzibar	122 408	108 053	100 821	4 083	3 149

Ces résultats témoignent indiscutablement du prestige dont continue à jouir le leader tanzanien. Le succès est des plus nets également pour le président Jumbo, alors que les difficultés économiques n'avaient pas épargné Zanzibar et que des rumeurs de coup d'État s'étaient répandues quelques mois avant les élections présidentielles.

Les résultats des élections à l'Assemblée nationale traduisent le souci de changement qui, en Tanzanie, se manifeste à chaque consultation électorale. Plus de la moitié des 110 députés sortants ne furent pas réélus et parmi eux on trouve un ministre, celui des Ressources naturelles et de l'élevage (Solomon Ole Saibull) et le secrétaire d'État à l'Éducation, Nizar Nyoni (21). Mais une rapide comparaison avec les élections de 1970 et de 1975 montre qu'il en fut de même auparavant (en 1970, 36 députés sur 74 sortants furent réélus, et, en 1975, 43 sur 86).

Comment interpréter les élections du 26 octobre 1980 ? Au-delà des prises de position partisans, quelques remarques peuvent être faites.

D'abord, les mécanismes électifs ont convenablement fonctionné. Les élections se sont déroulées comme les responsables l'avaient prévu. Certes, le Parlement n'est pas le siège du pouvoir en Tanzanie ; il exerce des fonctions plus techniques que politiques, et le nombre de députés élus au suffrage universel direct (111) n'atteint pas la moitié des effectifs de l'Assemblée nationale (239). Mais les problèmes ont été dans l'ensemble abordés, expliqués et traités avec sérieux. Le pays s'habitue donc à ce type de consultations électorales, même si certains contestent parfois l'allure authentiquement démocratique des élections dans un système de parti unique. Il est en tout cas réconfortant que le

président Nyerere ait souligné à plusieurs reprises, au cours de la campagne électorale, le droit des électeurs de dire « non » au candidat (unique) à la Présidence et le droit de choisir librement entre les deux candidats présentés par le parti dans chaque circonscription.

En second lieu, la campagne électorale a montré que les citoyens s'intéressaient en définitive aux choix qui leur étaient proposés. Il semble que le niveau des candidats et de leur connaissance des questions économiques, sociales ou politiques ait été supérieur à celui qui avait été constaté lors des précédentes consultations. En Tanzanie, où les questions d'éducation revêtent une grande importance, le fait méritait d'être noté.

En troisième lieu, le mécontentement des électeurs trouve un exutoire dans la possibilité de ne pas réélire le député (fût-il ministre) sortant. En définitive, si les grands leaders nationaux ne furent pas inquiétés et si les principaux ministres E. Sokoine, R. Kawawa, J. Málcela, A. Jamal, etc., retrouvèrent leur siège, la décision de J.-K. Nyerere de modifier l'équipe gouvernementale et de désigner un nouveau Premier ministre tire les conséquences de l'avertissement donné par le corps électoral.

En toute hypothèse, il ne faut pas oublier que les grandes décisions sont prises au sein du parti. A ce titre, les élections du 26 octobre 1980 n'altèrent guère les données du problème. Leur fonction est surtout légitimante pour les responsables du destin de la Tanzanie.

LE MANIFESTE ELECTORAL DU CCM

(...) le Parti souhaite que ceux qui seront élus comprennent réellement et adhèrent sincèrement à la politique du Parti (...) L'objectif des élections est de fournir des leaders convenables, capables de guider le peuple dans la mise en œuvre des programmes de développement de la nation.

Un bon leader doit être :

- une personne qui respecte le peuple,*
- une personne qui s'efforce constamment de comprendre, expliquer et mettre en pratique la politique du Parti,*
- un travailleur dévoué,*
- une personne qui coopère avec les autres et qui est toujours la première pour appliquer les mesures qui s'adressent au public,*
- une personne exemplaire dans ses paroles et dans ses actes, digne de confiance, qui ne soit ni un ivrogne, ni un fainéant,*
- une personne qui ne soit ni égoïste, ni avide de pouvoir,*
- une personne qui contribue à la répartition des profits apportés par notre indépendance à tout le peuple (...).*

Un leader ne doit jamais tirer un avantage personnel de sa situation ni détourner à son profit les finalités de sa fonction,

Un leader ne doit jamais avoir de revenus suspects ou se lancer dans la corruption et les pratiques frauduleuses (...).

(Extraits, *Daily News*, 6 octobre 1980)

AUTOPSIE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

Les Tanzaniens doivent aspirer non pas simplement à voter, mais plutôt à participer à un système perfectionné d'élections démocratiques. D'où la nécessité d'étudier les élections qui viennent de s'achever (...).

La démocratie révolutionnaire est un système qui garantit non seulement la représentation des intérêts authentiques du peuple travailleur, mais aussi leur défense effective dans toutes les institutions, y compris le Parlement (...). La démocratie révolutionnaire plonge ses racines dans les principes socialistes auxquels nous croyons (...). Il faut discuter un certain nombre de points précis pour tirer clairement les leçons des élections.

Par exemple, cette année, la campagne aussi bien pour les présidentielles que pour les législatives a été particulièrement intense. Pourquoi ? Pour les présidentielles, ce n'est pas dû à des manœuvres d'intimidation, mais au fait que leaders et permanents du CCM sont de plus

en plus nombreux à comprendre l'idée socialiste de centralisme démocratique. Une fois que le Parti a pris une décision, ceux qui voudraient s'y opposer doivent en supporter les conséquences. C'est une bonne chose, car nous ne pouvons avoir un parti socialiste (CCM) qui doute de lui-même ou qui a honte de ses décisions !

Pour les législatives, une des raisons de l'intensité de la campagne électorale est dans le fait que la plupart, sinon tous les sortants, étaient menacés par des candidats qu'ils ne pouvaient traiter à la légère. De nombreux cadres tanzaniens (médecins, avocats, économistes, politologues, enseignants) étaient candidats. Face à cette avalanche, les sortants durent mener une campagne active. Certains avaient fait de leur circonscription leur « chasse gardée » depuis plus de dix ans. Cette fois, ils étaient moins sûrs d'eux-mêmes.

Pourquoi cet engouement des cadres ? Volonté de représenter le peuple ? Volonté d'accaparer tous les postes ? Plutôt la prise de conscience des responsabilités qui incombent à ceux qui ont pu bénéficier du système démocratique d'éducation... Cependant, une question plus pertinente doit être posée : ces cadres qui aspirent au Parlement sont-ils vraiment socialistes ? Certes, on sait qu'un bon nombre ne sont pas propriétaires. Mais la propriété est-elle notre seul critère ? Qu'en est-il de l'opportunisme petit-bourgeois — est-il admissible ? (...). Si ça continue, nous n'aurons, dans quelques années, plus aucun ouvrier, plus aucun paysan dans notre Assemblée (...).

Il faut aussi discuter une autre rumeur largement répandue selon laquelle le tribalisme, une fois encore, relève son affreuse tête (...). Du temps de la TANU, un candidat du Parti pouvait être parachuté n'importe où et l'emporter. Malheureusement, aujourd'hui, à chaque élection, chaque candidat se précipite sur ce qu'il appelle son « village natal ». Ces soi-disant « villages natals » sont aussi tribaux ; par conséquent, quiconque appartient à une autre soi-disant tribu est étiqueté comme « intrus » ! Soyons précis : combien se sont présentés dans des zones qui n'étaient pas « natales » et l'ont emporté ? Un seul. Combien ont été battus parce qu'ils n'ont pu franchir le veto tribal ? Un survol approximatif indique environ une dizaine de circonscriptions. En d'autres termes, la majorité de ceux qui ont gagné le doivent au soutien tribal ! C'est affligeant. Depuis une vingtaine d'années que je fréquente notre Assemblée, je n'ai jamais entendu un député défendre des intérêts tribaux. J'en ai entendu beaucoup parler et se plaindre sur des questions nationales. Que notre système électoral fasse en sorte que chaque député soit élu sur une liste nationale et non sur une liste tribale. L'égoïsme tribal ne trompe personne, où que ce soit ; la fierté nationale est une chose bien plus sensible.

Il y a aussi les insinuations cruelles relatives à l'argent utilisé pour acheter les votes (...). On a entendu des gens qui viennent d'être élus au Parlement raconter des histoires de ce genre. On dit aujourd'hui que sans argent, on ne peut plus espérer gagner un siège où que ce soit !

Bien sûr, on n'a jamais vu un candidat aux législatives se promener avec un sac plein d'argent pour le distribuer aux passants. Mais on signale que certains ont acheté et distribué des T-shirts. Certains, dit-on, ont seulement offert aux électeurs une bière et du kangara. On

dit que d'autres ont fait de même avec la nourriture. Il faut poser la question : un bol d'ugali peut-il permettre à un individu de s'assurer les voix des électeurs ? Muzorewa a procédé ainsi et a échoué ! Mais on ne peut se boucher les oreilles à des bruits du type : « la tribu de tel ou tel a donné 600 000 shillings pour qu'il gagne les élections » ! De fait, les principes de notre démocratie n'autorisent pas de telles accusations de Nyang'auism !

Il y aussi les bruits concernant les campagnes de dénigrement personnel, comme ces trois nuits de Dar es Salaam baptisées « les nuits des longs couteaux » ; dans un débat électoral, on peut sans doute parler des aptitudes de leader de quelqu'un. Mais on ne peut se mettre à parler de ses femmes (...).

Certains individus avaient prévu que le Parti les désignerait comme candidats ; ils ont alors commencé la campagne bien avant les délais légaux. On dit que certains ont utilisé les voitures et les véhicules administratifs pour mener une campagne effrénée, brutale, hors de la campagne légale (...). Certains ont utilisé les noms de nos principaux leaders pour augmenter leurs chances (...) : « Untel a absolument besoin de moi au gouvernement ; si vous le respectez réellement, votez pour moi, sinon ça veut dire que vous le laissez tomber. »

Voilà quel est le comportement des parasites, des arrivistes bluffeurs. Cela est-il possible chez nous ? (...)

On dit aussi que le Parti avait attribué le symbole de la houe à tous ceux qu'il voulait voir élire. C'est évidemment une allégation sans fondement. Mais comme elle met en cause l'honnêteté et l'impartialité de notre Parti, elle doit être prise au sérieux. L'intégrité d'un vrai Parti socialiste ne doit jamais pouvoir être mise en doute (même par des individus méprisables)... Il doit être en permanence sans tâche, au-dessus du majunga et du favoritisme (...).

Dans l'esprit de la critique et de l'autocritique socialiste, discutons de ces questions et d'autres relatives aux élections qui viennent de s'achever (...) Notre dessein suprême doit être la consolidation du système démocratique tanzanien dont nous sommes les seuls porteurs-drapeaux.

(Costa Kumaliga, *Daily News*, 22 novembre 1980, extraits)